

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 13 novembre 2017

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Élisabeth BRAESCH

Mme Liliane HUSSER

Mme Caroline ROLL

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Mariane BERLOCHER

M. Marc JEANVOINE

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Michel SCHWARTZ

Mme Corinne LUDWIG

M. Stéphane FRANCK

M. Francis BONZON

M. Jacques SCHWARTZ

M. David HERRSCHER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

Absents excusés non représentés : Mme Marie RANZA

Ont donné procuration :

Mme Sylvie CAILLEBOTTE à

M. Raymond HUSSER

Secrétaire de séance :

Mme Corinne LUDWIG, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Décision modificative n° 4
3. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération
4. Évaluation des charges relatives aux zones d'activités et aux bâtiments à vocation économique transférés
5. Renouvellement de la convention de déneigement avec l'association foncière
6. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 9 octobre 2017.

Point 2 – Décision modificative n°4 (D-2017-11-33)

Une erreur d'imputation comptable a été constatée sur l'exercice 2016 en recettes d'investissement. Une lame de déneigement/niveleuse a été cédée à l'association foncière pour un montant erroné. Une régularisation doit être opérée sur l'exercice courant, pour ce faire, il est nécessaire d'émettre un mandat et de prévoir les crédits.

L'opération suivante doit être réalisée :

Section	Article	Dépenses	Recettes
Investissement	1326 – Autres établissement publics locaux	9 800,00 €	
	1326 - Autres établissement publics locaux		9 800,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'approuver les écritures ci-dessus mentionnées, qui majorent la section d'investissement de 9 800 € ;

DIT à l'unanimité

- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

Point 3 – Convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération (D-2017-11-34)

Par délibération du 23 juin 2017, l'assemblée départementale a acté les termes d'une convention fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre le département et les communes haut-rhinoises.

La répartition de ces charges repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en traverse d'agglomération et correspond aux usages en cours dans les autres départements français.

La convention est annexée à la présente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité

- Monsieur le maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 4 – Évaluation des charges relatives aux zones d'activités et aux bâtiments à vocation économique transférés (D-2017-11-35)

Monsieur le maire expose :

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire,

artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire à transférer, entraînant ainsi le transfert des zones d'activités existantes des communes membres vers Colmar agglomération.

Le conseil communautaire de Colmar agglomération, au cours de sa séance du 28 septembre 2017, a approuvé les périmètres des différentes zones à transférer et validé la mise à disposition gracieuse des emprises foncières, parcelles, équipements, voiries, réseaux, biens immobiliers et biens mobiliers relatifs à ces zones.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Colmar agglomération, qui s'est réunie le 25 septembre 2017, a établi un rapport évaluant le coût net des charges relatives aux zones et bâtiments à vocation économique transférés. Ce rapport a été transmis le 28 septembre 2017 par le président de la CLETC à chaque commune ainsi qu'à Colmar agglomération.

Vu le rapport ci-joint de la CLETC de Colmar agglomération en date du 25/09/2017 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

Le présent rapport de la CLETC de Colmar agglomération en date du 25/09/2017.

CHARGE à l'unanimité

Monsieur le maire ou son représentant de notifier la présente délibération à monsieur le président de Colmar agglomération.

Point 5 – Renouvellement de la convention de déneigement avec l'association foncière (D-2017-11-36)

M. le Maire expose :

Par délibération du 12 décembre 2011, la commune a conclu une convention avec l'association foncière, qui dispose des équipements nécessaires pour effectuer le déneigement des voies communales. Il est nécessaire de la renouveler pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. La présente convention prévoit la mise à disposition de la lame de déneigement, propriété de l'association foncière ainsi que le déneigement des voies par des membres de l'association foncière avec leurs équipements personnels.

À cet effet, la commune a étendu son assurance « responsabilité civile » afin de couvrir tous dommages pouvant survenir avec des tiers.

La rémunération des membres de l'association foncière qui interviendront durant la période hivernale se fera sur la base du barème de l'entraide mis à jour chaque année par la chambre d'agriculture (tracteur 4 roues motrices 130 CV – valeur 2017, soit 21,11 € par heure).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, hors la présence de messieurs David HERRSCHER et Jacques SCHWARTZ, respectivement membre et président de l'association foncière, qui ne prennent pas part au vote,

AUTORISE à l'unanimité

Monsieur le maire à signer la convention de déneigement ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en place et son application,

DIT à l'unanimité

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 et suivants.

Point 6 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission, lors des réunions du 16 octobre et du 6 novembre 2017.

Commission travaux et bâtiments :

Les travaux de finition de la voirie des lotissements « les Grands Prés » et « Oberfeld » ont démarré récemment. La mise en enrobés de la chaussée sera réalisée prochainement en fonction des conditions climatiques. Le défaut d'entretien des trottoirs au cours des dernières années a contribué à la prolifération d'une végétation indésirable qui, sans traitement adapté, risquera d'entraîner des dégradations à moyen terme, dont la remise en état reviendra à la commune. C'est pourquoi leur finition sera différée jusqu'au printemps 2018.

Commission des affaires rurales :

La vente de bois sur pied qui s'est tenue le 28 octobre a rapporté un montant de 6 220 €, pour 238 stères proposés à la vente, soit un prix moyen de 26,13 €. Il s'agit de la moyenne la plus faible enregistrée au cours des dernières années.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Le 12 octobre dernier s'est tenue une réunion portant sur les rythmes scolaires, regroupant les directrices des écoles maternelle et élémentaire, les parents d'élèves, les représentants du périscolaire et les membres de la commission. Un consensus s'est dégagé pour un retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018, avec des horaires simultanés dans les deux écoles.

École élémentaire :

Le conseil d'école élémentaire s'est réuni le 7 novembre. Le résultat des élections des parents d'élèves, les crédits scolaires et le projet d'école, qui s'articule autour du thème « un jour, le monde », ont été évoqués.

- L'effectif s'élève à 133 enfants, répartis en quatre classes monolingues et deux classes bilingues ;
- Une jeune fille est accueillie dans le cadre d'un service civique ;
- Le corps enseignant remercie la commune pour la mise à disposition du stade pour la course « ELA » à laquelle participe l'école ;
- Le conseil a émis un avis favorable au retour à la semaine scolaire de quatre jours.

École maternelle :

Le conseil d'école s'est tenu le 9 novembre.

- L'effectif s'élève à 72 élèves répartis en 3 classes avec l'aide de 3 agents territoriaux des écoles maternelles et 2 stagiaires.
- Une fresque murale sera réalisée durant l'année scolaire sur le thème du colibri, du nom de l'école maternelle.
- Le projet d'école ainsi que les actions pédagogiques ont été approuvés.
- Le conseil a émis un avis favorable au retour à la semaine scolaire de quatre jours.

Commission jeunesse et sports :

Les membres de la commission préparent activement le téléthon qui aura lieu le vendredi 1^{er} décembre 2017 ainsi qu'une animation qu'ils présenteront lors de la fête des aînés du 14 janvier 2018.

Commission affaires culturelles :

La commission proposera une représentation théâtrale par la troupe « Sigo Planche » à la salle des fêtes le vendredi 12 janvier 2018.

Commission environnement et développement durable :

Les membres de la commission se sont réunis le 2 novembre 2017. Les chantiers de la journée citoyenne, qui aura lieu le samedi 26 mai 2018 ont été identifiés et un échéancier a été fixé. La mutualité sociale agricole, partenaire au niveau national de la journée citoyenne, sera sollicitée.

Commission embellissement et cadre de vie :

Les membres de la commission rafraichissent les décorations de Noël qui seront installées au courant du mois. Une réunion conjointe avec la commission environnement et développement durable aura lieu le samedi 18 novembre en présence de Monsieur Eckert de l'association H.S.N. (Homme au service de la nature).

Commission voirie, circulation et accessibilité :

Des comptages de vitesse ont été réalisés au cours du mois de septembre dans différentes rues. Les résultats démontrent que la vitesse moyenne relevée n'excède pas celle autorisée. Il reste qu'environ 7 % des véhicules sont en infraction.

Commission mémoire et patrimoine :

Monsieur le maire demande à la commission de mener une réflexion, conjointement avec l'UNC, sur l'organisation de la commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, en novembre 2018.

C.C.A.S. :

À l'instar des années précédentes, la collecte au profit de la banque alimentaire aura lieu le 25 novembre 2017, dans la matinée, sur la place des fêtes.

SIEPI :

Les membres du comité syndical se sont réunis le 11 octobre dernier.

- Les travaux de levés topographiques pour le diagnostic des réseaux ont été attribués au groupement Schaller-Roth-Simler/vonRoll hydro pour un montant de 120 508 € HT.
- La concession d'un terrain en forêt communale d'Eguisheim, où est édifié un réservoir d'eau potable, a été reconduite pour 9 ans.
- Le président de Colmar agglomération a consulté les maires de Sundhoffen, Andolsheim et Herrlisheim sur une éventuelle délégation des compétences eau et assainissement à Colmar agglomération. Outre le fait qu'elle entraînerait un déséquilibre du budget du SIEPI, une telle décision n'est pas à l'ordre du jour.
- Les syndicats d'eau et d'assainissement de certaines communes membres de la communauté de communes du Pays de Rhin-Brisach envisagent l'éventualité d'un regroupement avec le SIEPI plutôt que d'être fondus dans leur intercommunalité au 1^{er} janvier 2020, en vertu des dispositions de la loi NOTRe.

Point 7 – Divers

Monsieur le maire informe le conseil des affaires traitées lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- Le conseil municipal se réunira en séminaire les 10 et 11 février 2018 au Kleebach à Munster ;
- Depuis le 1^{er} novembre, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) s'effectue en mairie ;
- La commune a fait appel à un cabinet d'ingénierie pour analyser ses contrats d'approvisionnement en énergie ; une économie de près de 10 % pourrait être envisagée. Il sera proposé aux communes membres de Colmar agglomération de participer à la démarche.

Le collectif Linky Mulhouse tiendra une conférence-débat le 23 novembre 2017 à 18h30 à Sausheim.

Une convention de mutualisation a été conclue avec la commune de Sundhoffen, qui assure le fauchage des bas-côtés de la RD 45 en contrepartie du salage hivernal de la voie par la commune d'Andolsheim. Ce dispositif, ayant donné satisfaction, il sera reconduit en 2018.

Monsieur le maire présente le tableau comparatif des taux des impôts locaux en vigueur dans les communes membres de Colmar Agglomération : Andolsheim figure dans le trio de tête des communes les moins chères.

La séance est levée à 21h40

Le maire,

Christian REBERT